

Il est apparu, au cours des audiences, que les membres de la communauté sportive ne s'entendaient pas tous sur la définition du succès. Les témoignages des athlètes, des organismes qui régissent les sports et des organismes multidisciplinaires ont permis de dégager deux définitions : la première tient aux réalisations de l'athlète et la seconde, au fait de remporter des médailles au niveau international (être le meilleur au monde). Nous devons donc déterminer si nous désirons que les athlètes canadiens gagnent en compétition ou simplement qu'ils participent aux compétitions internationales. Cette question revêt une importance particulière dans le cadre de la conception de la politique du sport.

Des témoins ont soutenu qu'il est préférable d'avoir pour objectif de remporter des médailles que d'atteindre l'excellence. Pour eux, c'est le meilleur moyen de motiver les athlètes puisque la réussite entraîne une plus grande participation et attire les commanditaires. Par contre, d'autres ont déclaré qu'il faudrait renforcer la reconnaissance de la réussite au niveau national. Ils ont soutenu que, lorsque la motivation principale tient au succès de la performance, l'athlète est encouragé à utiliser tous les moyens susceptibles d'accroître sa performance. Ils ont également fait valoir que mettre l'accent sur le fait de remporter un grand nombre de médailles est contraire à l'idée de promouvoir la participation de tous les Canadiens au sport.

Selon des représentants d'ONS, le Canada semble insister beaucoup sur la réussite au niveau international et, d'après eux, cela s'explique surtout par le fait que Sport Canada a modifié sa définition du succès au cours des années. Dans cette optique, on critique le rapport du Groupe de travail parce qu'il esquisse un barème de niveaux de performance (lié aux médailles remportées) que les athlètes de haut calibre devraient atteindre dans les compétitions internationales. Dans le rapport Dubin, on exprime également certains doutes quant aux objectifs établis par le Groupe de travail et à la politique du gouvernement fédéral :

Les subventions gouvernementales ne devraient pas sanctionner la victoire comme seul objectif valable de participation à un sport. *Vers l'an 2000* contient plusieurs objectifs louables dont l'importance est toutefois atténuée du fait que le fédéral mesure le succès de son investissement dans le sport au nombre de médailles obtenues dans des compétitions internationales. (...) La poursuite de l'excellence est un objectif valable qu'il convient d'encourager. Cependant, tous les Canadiens, et non seulement les athlètes de haut calibre, devraient pouvoir viser l'excellence sur le plan personnel par l'entremise du sport, tout en élargissant leur champ d'expérience et en développant les dons qui leur permettront plus tard d'apporter leur contribution à la société. Le succès dans la compétition à l'échelle nationale et internationale devrait être la conséquence de la participation de masse dans les sports et non son but.<sup>(3)</sup>

---

<sup>(3)</sup> Rapport Dubin, p. 591.